

Écrit par le 3 juillet 2026

Que faire si vous trouvez un serpent dans votre jardin ?



Avec le retour des beaux jours, les serpents réapparaissent dans les jardins ou dans la nature. Souvent redoutés à tort, ils jouent pourtant un rôle essentiel dans les écosystèmes, explique le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui rappelle les bons réflexes à adopter afin de préserver cet espèce protégée. Attention : s'en prendre à ces reptiles protégés peut vous coûter jusqu'à 150 000€ d'amende et 3 ans d'emprisonnement.

« Au printemps, il est tout à fait normal d'observer des serpents, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, explique [le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Contrairement aux idées reçues, la majorité des espèces présentes en France ne sont pas dangereuses. En cas de présence d'un serpent chez vous, il n'y a pas lieu de paniquer. Ces animaux sont discrets, craintifs et préfèrent fuir. »

'SOS Serpents' assure une permanence téléphonique

Afin d'accompagner les particuliers qui peuvent se trouver dans cette situation, plusieurs associations [du réseau SOS Serpents](#), dont le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, assurent

Ecrit par le 3 juillet 2026

une permanence téléphonique.

Si vous ne parvenez pas à joindre un opérateur, laissez un message avec la mention 'SOS Serpents' et votre commune : vous serez recontacté rapidement. Dans la majorité des situations, une solution peut être trouvée à distance. Si nécessaire, un intervenant peut se déplacer.

L'envoi d'une photo est fortement recommandé pour faciliter l'identification. Pour plus d'informations et l'accès aux numéros correspondant à votre département, [consultez ici la page dédiée](#).

SOS SERPENTS

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

UN SERPENT DANS VOTRE JARDIN OU VOTRE MAISON ?
 AYEZ LE BON RÉFLEXE : NE LE TUEZ PAS, ET CONTACTEZ
 SI BESOIN LA STRUCTURE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

L'APPEL, PAS LA PELLE !!



© Marion JOUFFROY

Les serpents victimes de 'fake news'

« Depuis plusieurs années, de multiples articles de presse aux titres sensationnels, mettant en scène des serpents sauvages dans des contextes alimentant la peur, sont publiés, regrette pour sa part Claude Miaud, président de [la Société herpétologique de France \(SHF\)](#). Dans la majeure partie des cas, ces publications relaient des informations erronées ou incomplètes qui participent à entretenir une image négative de ces animaux et alimentent une peur irrationnelle. »

« Les serpents jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes. »

Claude Miaud, président de la Société herpétologique de France

« Pourtant, les serpents jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes et leur présence permet notamment de réguler les populations de rongeurs responsables de dégâts dans les cultures et les jardins. De plus, sur les treize espèces de serpent présentes en France hexagonale, la majorité est non venimeuse (neuf espèces) et l'ensemble des serpents - dont les vipères - sont des animaux discrets et craintifs qui

Ecrit par le 3 juillet 2026

préféreront fuir plutôt que mordre, ce qui explique que les accidents impliquant des serpents venimeux sont extrêmement rares sur notre territoire. En outre, les conséquences de ces accidents sont souvent de gravité modérée à faible. »

15 fois plus de 'chance' de mourir suite à la morsure d'un chien

En effet, parmi les 300 morsures de vipères recensées chaque année, à peine la moitié sont suivies d'une envenimation de gravité moyenne à sévère.

Ainsi, depuis le début du millénaire il y a 15 fois plus de probabilité de mourir en France suite à une morsure de chien (1,5 décès par an) qu'à celle d'un serpent (0,1 décès par an).

Jusqu'à 150 000€ d'amendes

Victime à tort d'une image menaçante nuisant à la cohabitation pacifique entre l'humain et la faune sauvage, la majeure partie des populations de serpents de France hexagonale subissent de nombreuses menaces (destruction et fragmentation des habitats, changements climatiques, destruction volontaire...) et de nombreuses espèces sont considérées comme menacées. De ce fait, la totalité des serpents habitant sur le territoire de l'Hexagone et de Corse est intégralement protégée (arrêté du 8 janvier 2021). Il est par conséquent, interdit de les capturer, de les déranger, de détruire leurs habitats et de les tuer, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 000€ et 3 ans d'emprisonnement.

L.G.

À retenir

- La présence de serpents, en ville comme à la campagne, est naturelle.
- Tous les reptiles en France sont protégés par la loi (arrêté du 8 janvier 2021).
- Une espèce sur cinq est aujourd'hui menacée de disparition.

L'Isle-sur-la-Sorgue : 60 exposants seront présents au Marché aux plantes

Ecrit par le 3 juillet 2026



Ce dimanche 19 avril, le [Club Rotary de L'Isle-sur-la-Sorgue](#) organise la 5e édition de son Marché aux plantes au Parc Gautier.

Les plantes vont envahir le Parc Gautier de L'Isle-sur-la-Sorgue ce dimanche à l'occasion du Marché aux plantes. Ce sont autour de 60 professionnels, pépiniéristes, horticulteurs, artisans et créateurs de saveurs, qui seront présents lors de cet événement organisé par le Club Rotary pour la 5e fois.

De nombreuses variétés de plantes, des cactées aux espèces potagères, en passant par les plantes aquatiques et aromatiques, seront à la vente. Ce rendez-vous sera aussi l'occasion de demander des conseils sur les différentes plantations aux exposants. Une tombola sera organisée au profit de l'Institut Médico-Educatif départemental.

Un événement autour de l'eau

Pour la première fois depuis sa création, le Marché aux plantes accueillera aussi le Rendez-vous de l'Eau.

Écrit par le 3 juillet 2026

Des conférences-spectacles à la fois pédagogiques, ludiques et interactives seront données au cours de la journée dans le but de sensibiliser petits et grands sur l'importance de cette ressource, notamment pour les jardins, plantations et plus globalement la nature.

Dimanche 19 avril. De 10h à 18h. Parc Gautier. 74 Rue de la Libération. L'Isle-sur-la-Sorgue.

La 1^{re} réserve naturelle régionale de Vaucluse vient de voir le jour au pied du Ventoux



Ecrit par le 3 juillet 2026

La Région Sud vient d'acter la création de la Réserve naturelle régionale Ermitage-Escampeaux. Elle est située à Villes-sur-Auzon, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Il s'agit de la première en Vaucluse.

D'une superficie de près de 253 hectares, cette réserve abrite une très grande biodiversité exceptionnelle, avec près de 400 espèces végétales et plus de 300 espèces animales recensées, dont de nombreuses espèces protégées et emblématiques comme le Grand-Duc d'Europe.

« Avec la création de cette nouvelle Réserve naturelle régionale Ermitage-Escampeaux, nous agissons concrètement pour préserver nos paysages et transmettre un patrimoine naturel vivant aux générations futures », se félicite Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grâce à ce classement cette réserve va pouvoir renforcer la protection de son site naturel remarquable, de préserver les habitats sensibles et les espèces rares, de concilier les activités humaines pratiquées sur ce territoire (pastoralisme, sylviculture, cynégétique, activités touristiques et sportives) et la préservation de sa biodiversité, de structurer une gestion durable du site avec des moyens humains et financiers dédiés, ainsi que de contribuer à l'objectif national de 10% du territoire en protection forte d'ici 2030.

Les appeaux Baud, une tradition artisanale née à Carpentras

Ecrit par le 3 juillet 2026



Les appeaux Baud existent depuis les années 50. La manufacture qui fabrique de façon artisanale des appeaux a des projets de développement avec une gamme destinée aux enfants et aux amoureux de la nature. Elle mise également sur le potentiel du marché des accessoires de chiens de chasse.

Les appeaux existent à Carpentras depuis 1868 avec la famille Raymond. En 1924, deux personnes travaillant pour la maison Raymond ont quitté la société pour créer leur propre manufacture Foulquière. Il existait même un troisième fabricant Coutier qui n'a pas tenu. « En 1956, mon père Jeannot a racheté Foulquière. J'ai pris la suite en 1991. En 2015, notre société a racheté Raymond », indique Hélen Baud, le patron des appeaux éponymes. L'entreprise est désormais la seule en France à l'échelle industrielle à fabriquer des appeaux qui sont des sifflets imitant le chant des oiseaux pour la chasse ou la découverte. « L'appeau sert également à faire le son d'un animal pour en attirer un autre. Par exemple, pour faire venir le renard, nous fabriquerons un appeau qui imite le mulot ou encore le lièvre ou le lapin blessé. »

La relève est assurée

Depuis février 2025, Valentin, le fils d'Hélen, a rejoint l'entreprise, après une expérience professionnelle de 10 ans dans divers secteurs d'activité. « Naturellement, j'ai décidé de venir travailler dans l'entreprise familiale. Après six mois d'activité, cela me plaît. Je découvre tous les rouages de notre entreprise

Ecrit par le 3 juillet 2026

artisanale. »

Les accessoires de chiens de chasse

« Nous sommes les plus gros fabricants français d'accessoires pour chien de chasse avec les colliers, les laisses et les clochettes notamment. Nos produits sont vendus dans des armureries mais également dans la chaîne de magasins de sport Décathlon. Nous travaillons sur un concept haut-de-gamme, plus cher que des produits d'importation de Chine mais d'une résistance bien supérieure et une gamme plus basique. » [Laurent Badéa](#) a rejoint l'entreprise il y a 8 ans. Il travaillait précédemment chez l'armurier Fouquet, bien connue à Carpentras. Il connaît très bien les besoins des chasseurs. « Nous avons développé ce marché encore davantage depuis l'arrivée de Laurent, avec une gamme adaptée. Cela été une réussite car il a permis une belle croissance de notre chiffre d'affaire global », explique Hélien Baud.



Laurent Badéa, responsable d'atelier (à gauche), a développé la gamme accessoires pour chien de chasse. ©Olivier Muselet

Écrit par le 3 juillet 2026

Une gamme pour les enfants : les Zapos

L'entreprise a décidé de développer cette autre gamme depuis 10 ans. Elle est avant tout destinée aux enfants mais également aux amoureux de la nature. « Nous avons accéléré depuis deux ans le développement de cette gamme qui représente pour nous un bon potentiel de croissance. Nous mettons à disposition des points de vente un présentoir que nous avons longuement réfléchi, avec un packaging adapté. » Cette diversification de l'entreprise est plus particulièrement gérée par Valentin Baud. Ce concept est vendu dans des magasins de jouets, chez Botanic, Gamm vert, dans certains espaces culturels Leclerc ou encore des offices de tourisme comme celui de Carpentras.

Développer le marketing

L'axe de développement de l'entreprise se situe dans le marketing, afin de se faire connaître davantage. « Nous sommes connus dans le monde de la chasse mais pour la gamme nature Zapos, nous avons encore un gros potentiel de chiffre d'affaires à développer. Nous n'avons pas de force de vente salariée. Nous travaillons avec des commerciaux multicartes qui ont déjà leur ouverture dans les magasins susceptibles d'acheter cette gamme. Ces derniers ne connaissent bien souvent même pas le concept d'appeau », indique Hélène Baud. La difficulté principale de l'entreprise ne concerne pas la fabrication mais l'optimisation de la distribution de cette gamme nature.

« Les perspectives de l'entreprise sont de développer la gamme les Zapos, avec des nouveautés à lancer chaque année. Le marché des accessoires pour chien doit également retenir toute notre attention avec une grosse concurrence. La force de l'entreprise est de permettre à ses clients de n'avoir aucun stock. Nous leur assurons en effet un réassort en permanence avec une grande réactivité. »

Les appeaux

Le concept de l'appeau a été inventé par Monsieur Raymond qui était basé à Saint Didier. Il existe une partie métallique qui fait le son et une partie en bois.

La société commercialise pas moins de 225 références : 190 destinés à la chasse et 35 pour la gamme des enfants-nature. La très grande majorité des sons concerne les oiseaux mais il existe quatre appeaux pour des mammifères terrestres : sanglier, chevreuil, renard et marmotte.

Ecrit par le 3 juillet 2026



La société a une gamme de 125 références d'appeaux. ©Olivier Muselet

Carpentras a toujours été le fief historique de la chasse aux petits oiseaux comme les pinsons qui est interdite depuis 60 ans. Il existe d'ailleurs une Place du Marché aux oiseaux dans la ville. Les gens venaient vendre les oiseaux attrapés. L'origine des appeaux se sont développées à partir de cela.

Baud en chiffres :

- **6** salariés : les deux dirigeants, un responsable d'atelier, une secrétaire et deux personnes à la production
- Chiffre d'affaires : **1 million** d'euros en 2024 en croissance régulière (le chiffre a doublé en 10 ans)
- La gamme Zapos représente **13%** du chiffre d'affaires actuellement, la gamme accessoires pour chien de chasse **30%**, et les appeaux classiques **57%**
- **100 000** appeaux, **100 000** accessoires pour chien et **35 000** clochettes sont fabriqués chaque année

Ecrit par le 3 juillet 2026

Le Cercle des poubelles disparues célèbre le compostage et la nature



L'association [Le Cercle des poubelles disparues](#) de l'[Université Populaire Ventoux](#) organise une journée festive autour du compostage et de la nature ce samedi 19 octobre à Malemort-du-Comtat.

Après 3 ans et demi en charge du compostage pour la communauté de communes [Ventoux Sud](#), le Cercle des poubelles disparues passe le relais à Adrien Thibaud, désormais chargé des biodéchets et du compostage au sein de l'intercommunalité. À cette occasion, l'association organise une journée festive à Malemort-du-Comtat.

La journée sera rythmée par divers ateliers sur les thèmes du compostage et de la nature, une gratiféria,

Ecrit par le 3 juillet 2026

des food-trucks et des prises de paroles et témoignages.

Plus de renseignements concernant la gratiféria au 07 48 90 98 80.

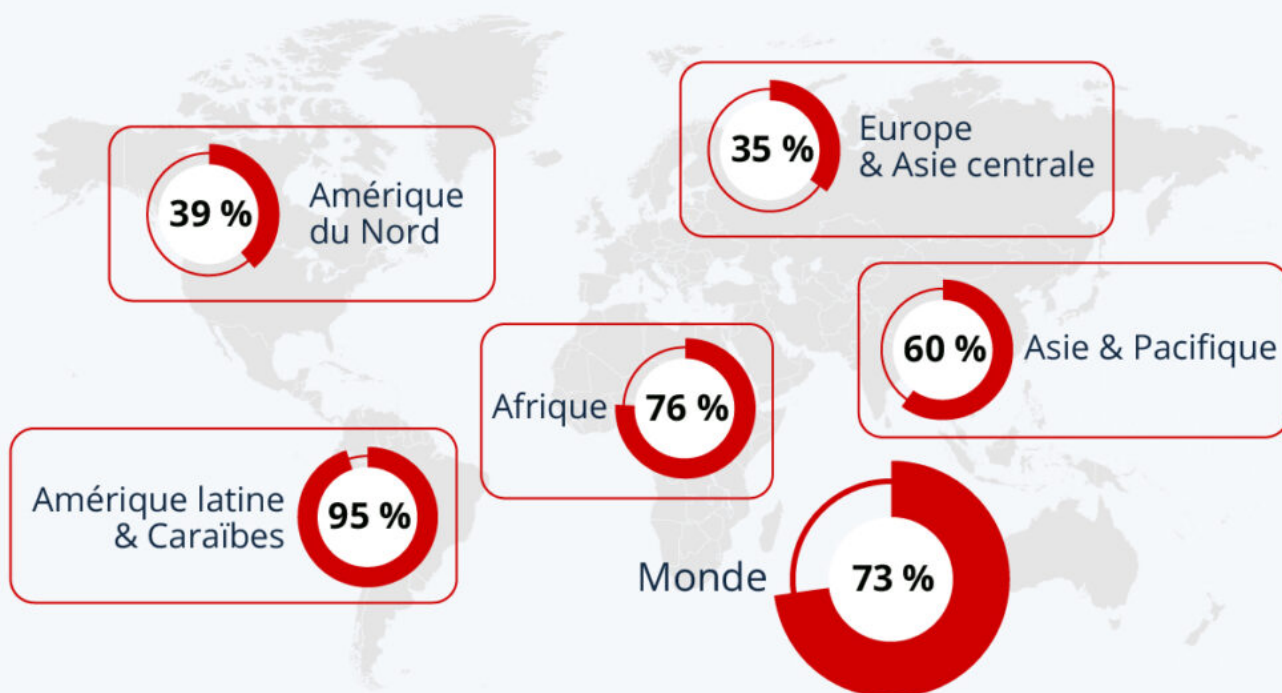
Samedi 19 octobre. De 10h30 à 16h. Salle des fêtes. Avenue Dr Tondut. Malemort du Comtat.

L'effondrement mondial de la faune sauvage

Ecrit par le 3 juillet 2026

L'effondrement de la faune sauvage

Diminution des populations d'espèces vertébrées sauvages entre 1970 et 2020, par région*



* Selon l'Indice Planète Vivante, qui se base sur le suivi de 34 836 populations de 5 495 espèces de vertébrés (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons).

Source : Indice Planète Vivante 2024 - WWF



statista

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié un [nouveau rapport](#) alarmant qui révèle que les populations mondiales d'animaux sauvages ont diminué de façon drastique au cours des cinquante dernières années. L'«Indice Planète Vivante», qui se base sur le suivi de plus de 30 000 populations animales appartenant à plus de 5 000 espèces autour du globe, fait état d'un déclin de 73 % de la faune sauvage mondiale entre 1970 et 2020. Les activités humaines sont citées comme les principales

Ecrit par le 3 juillet 2026

responsables, avec la destruction des habitats naturels liée à la déforestation et à l'expansion des terres agricoles. [Planète Vivante 2024](#)

Comme l'indique notre infographie, le pire [impact sur la biodiversité](#) a été observé en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les populations d'animaux sauvages ont diminué de 95 % depuis 1970. Au cours de la même période, les populations de vertébrés ont décliné de 76 % en Afrique et de 60 % dans la région Asie et Pacifique. En Amérique du Nord et dans la région Europe et Asie centrale, le déclin s'établit à respectivement 39 % et 35 %. L'impact des activités humaines ne se fait pas seulement sentir sur la terre ferme, si les recherches ont montré que, depuis 1970, les populations mondiales d'animaux terrestres ont diminué de près de 70 %, celles de poissons d'eau douce ont elles décliné de plus de 80 %.

Biodiversité : plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

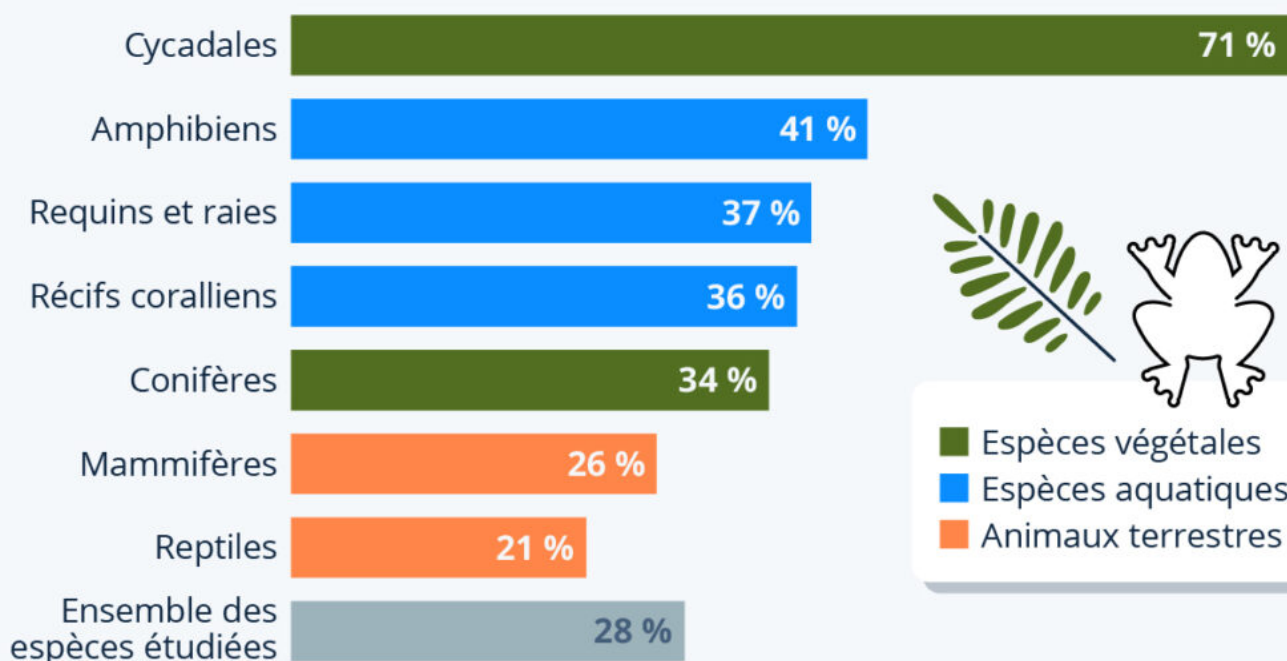
Extension des terres agricoles au détriment des [forêts](#), [urbanisation galopante](#), pollution, dégradation des milieux marins par la pollution et la surpêche, réchauffement climatique. Les pressions exercées par les activités humaines sur la nature sont nombreuses et menacent l'existence de milliers d'espèces végétales et animales. Notre graphique donne un aperçu du niveau de menace par classe ou famille d'espèces, telles que recensées dans la [Liste rouge](#) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Lancé en 1964, cet inventaire représente une source complète d'informations sur l'état de conservation des espèces vivantes et constitue un indicateur privilégié de suivi de l'état de la biodiversité mondiale.

Selon la dernière actualisation de cette liste, la [biodiversité de la planète](#) poursuit son déclin. Sur les 163 040 espèces répertoriées en début d'année, 45 321 pourraient disparaître de la surface de la Terre dans un avenir proche, soit 28 % du total des espèces étudiées. Les cycadales - des plantes visuellement proches des palmiers et des fougères - sont le groupe le plus menacé, avec plus de 70 % d'espèces en voie d'extinction. Comme le met en avant notre infographie, la dégradation de la biodiversité est aussi particulièrement importante au niveau des écosystèmes aquatiques. Le taux d'espèces menacées atteint ainsi 41 % chez les amphibiens et plus de 35 % chez les requins, les raies et les récifs coralliens.

Ecrit par le 3 juillet 2026

Plus d'un quart des espèces sont menacées d'extinction

Part d'espèces animales/végétales menacées d'extinction dans le monde en 2024, par classe ou famille d'organismes



Sur les 163 040 espèces étudiées dans la Liste rouge mondiale de l'UICN en 2024, 45 321 sont classées menacées.

Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



statista

Cliquer l'image pour l'agrandir. Crédit : Statista

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Vaison-la-Romaine organise Les Fleuralies, son grand marché aux fleurs



Ce mercredi 8 mai, la Ville de [Vaison-la-Romaine](#) organise une nouvelle édition des Fleuralies, un grand marché aux fleurs et au mobilier de jardin. Au programme : des expositions, des ateliers et des animations sur le thème de la nature et des plantes.

Un atelier de confection de cartes ensemencées (papier 100% biodégradable conçu pour être planté après utilisation), fabriquées à partir de papier recyclé auquel on ajoute des graines de fleurs ou d'herbes aromatiques sera proposé. De 10h à 11h30, il sera possible de réaliser et de repartir avec des sirops artisanaux à base de plantes et de fleurs. Un troisième atelier permettra de fabriquer des bombes à graines à base d'argile.

Ecrit par le 3 juillet 2026

En plus des ateliers, le public pourra profiter d'une exposition de photographies et d'œuvres sur le thème des plantes réalisées par Mimmo Attademo et Fiorenzo Ferreri. L'exposition sera en place jusqu'au 18 mai à la médiathèque André Thès. Toute la journée, des manèges et des jeux en bois seront en accès libre.

Mercredi 8 mai. De 9h à 16h. Place Burrus et sa contre-allée. Vaison-la-Romaine.



Parc du Luberon : des chevaux au cœur d'une opération de coupe de pins à Saint-Saturnin-lès-Apt



Au début du mois d'avril, l'Espace Naturel Sensible des marnes aptiennes de la Tuilière, situé à Saint-Saturnin-lès-Apt, au cœur du [Parc naturel régional du Luberon](#), a accueilli une opération de coupe de pins alliant gestion du site et préservation de la nature. Ce sont des chevaux qui ont permis l'évacuation des arbres.

La coupe de pins a été réalisée dans le but conserver une espace de garrigue sur ces sols marneux qui sont caractéristiques de ce secteur du Parc naturel du Luberon. L'objectif principal était de garder la

Ecrit par le 3 juillet 2026

visibilité des affleurements de marnes, qui constituent un élément de patrimoine géologique de grande valeur scientifique.

Des chevaux ont été l'élément clé de cette opération puisqu'ils ont permis, grâce à leur force, d'évacuer les arbres coupés. Le débardage au cheval permet d'éviter le traçage d'une piste afin de préserver le sol, la faune et la flore de cet espace sensible. Cette opération a été possible grâce à l'entreprise roussillonnaise [Provence Hipposervices](#) et trois de ses chevaux au poids moyen de 900kg.

Il a fallu une journée pour la coupe des pins et trois jours et demi pour évacuer les billes de bois dont certaines avoisinaient les 800kg. En tout, cinquante stères de bois, soit environ 45 tonnes, ont été abattues puis tirées sur 500 mètres en direction d'un site de stockage. Le bois sera en majorité valorisé pour la fabrication d'obstacles pour l'équitation, de piquets de clôture, ou encore de carton.

L'aventure du Parc naturel régional du Luberon va se poursuivre avec la révision de sa charte d'ici 2025

Ecrit par le 3 juillet 2026



[Dominique Santoni](#), présidente du [Parc naturel régional du Luberon](#) et présidente du [Département de Vaucluse](#), [Gilles Ripert](#), conseiller régional, maire de Caseneuve et président du Pays d'Apt, ainsi que [Laure Galpin](#), directrice du [Parc naturel régional du Luberon](#) viennent de présenter les grands axes de la politique du Parc pour 2024 ainsi que la révision de la Charte qui fera l'objet d'une enquête publique. La nouvelle stratégie de développement territorial pour les quinze prochaines années sera axée sur la protection des paysages, la gestion durable des ressources naturelles et le développement ainsi que l'aménagement du territoire. Le tout dans une volonté d'adapter ces enjeux aux nouvelles problématiques environnementales et en garantissant une mobilisation des habitants.

« Le Parc naturel du Luberon c'est une vraie aventure, j'en fais partie en tant que présidente du département depuis 2017 et sincèrement une fois qu'on sait ce que ça représente, on ne peut pas ne pas le défendre ». C'est par ses mots que Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse a choisi de débiter la présentation réunion d'information du jeudi 18 avril 2024 à l'hôtel du Département, à Avignon.

En compagnie de Gilles Ripert, conseiller régional et Laure Galpin, directrice du Parc naturel régional du Luberon, la présidente du conseil départementale a présenté les grands projets à venir pour l'espace vivant et préservé qui s'étend sur 78 communes, dont 52 en Vaucluse. Parmi les grands axes d'amélioration à venir, la révision de la charte du parc qui doit être effective dès l'année 2025 était

Écrit par le 3 juillet 2026

particulièrement attendue. Ayant été approuvé après une enquête publique, ce contrat moral fixera les objectifs du Parc et de ses partenaires sur la mise en œuvre d'un projet de territoire pour les 15 prochaines années.

Une nouvelle charte pour s'adapter aux changements climatiques

Bientôt 15 ans se sont écoulés depuis la dernière révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon, en 2009. Entretemps, de nombreux changements climatiques et environnementaux sont apparus qu'il faut prendre en compte afin de proposer un projet territorial de plus adapté aux besoins actuels du Luberon. Ce nouveau texte qui sera la quatrième charte de l'histoire du parc est réfléchi depuis fin 2019 par la [Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur](#) et le Parc naturel régional du Luberon et portera un projet qui s'étendra de 2025 à 2040 avec des objectifs clairs.

Une révision qui fut un travail collectif qui a impliqué tous les acteurs locaux, des associations aux élus en passant par les habitants des communes impliquées comme l'a confirmé Laure Galpin, directrice du Parc « notre institution, l'équipe technique mais aussi les partenaires, les élus, les associations, les habitants qui ont eu un droit de consultation, c'est tout le territoire qui a agit pour cette nouvelle charte et c'était bien là toute notre ambition ».



Laure Galpin, directrice du Parc naturel régional du Luberon, Dominique Santoni, présidente du Parc naturel régional du Luberon et présidente du Département de Vaucluse, ainsi que Gilles Ripert,

Ecrit par le 3 juillet 2026

conseiller régional, maire de Caseneuve et président du Pays d'Apt.

Imaginer un urbanisme plus harmonieux

La charte du Parc a une portée juridique en matière d'urbanisme. Elle est opposable aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux ainsi qu'aux cartes communales qui doivent être compatibles avec elle. Adaptée aux particularités du territoire du Luberon, cette nouvelle charte a été pensée pour répondre aux évolutions environnementales, sociétales, économiques et les impacts que peuvent avoir ces changements sur les patrimoines naturels, culturels et le cadre de vie.

La volonté d'évaluer au mieux les changements climatiques et environnementaux était essentielle pour engager un renouvellement du processus du label 'parc naturel régional'. Cette élaboration qui fut collective s'est déroulée en trois phases : une première avec la réalisation d'un diagnostic de territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la précédente charte, une seconde avec l'écriture d'un nouveau projet sur la base des enjeux définis conjointement pour les 15 prochaines années et une troisième avec l'adhésion totale des collectivités à ce nouveau projet de développement durable du territoire.

« La grande différence aujourd'hui c'est qu'il y a une réelle participation citoyenne. »

Gilles Ripert, président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et conseiller régional

La mise en perspective collective et la consultation de tous les acteurs et institutions impliqués dans la vie du Parc naturel du Luberon sont les grandes nouveautés pour cette charte #Luberon2040. Une idée partagée par Gilles Ripert, président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et conseiller régional « moi qui suis élu depuis 1995 et qui a donc connu la révision précédente je peux assurer que la grande différence aujourd'hui c'est qu'il y a une réelle participation citoyenne, même au niveau des élus. Autrefois, les élus étaient peu écoutés ce qui donnait lieu à des petits soucis de compréhension ou d'adhésion, on sent vraiment un changement depuis l'arrivée de Dominique Santoni » a-t-il déclaré.

Une charte collective et participative

Si la nouvelle charte Luberon #2040 entrera en vigueur seulement l'année prochaine, le travail de mise en place du texte est déjà en cours de finalisation avec notamment un temps fort primordial : l'enquête publique ouverte sur ce nouveau projet de charte qui se déroulera du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30.

Elle permettra au public et habitants des 100 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Luberon d'être informés mais surtout d'échanger avec les commissaires enquêteurs afin de faire connaître leurs observations et leurs propositions « 18 mairies réparties sur le territoire pour faciliter l'accessibilité aux habitants accueillent un registre papier sur lequel ils peuvent inscrire leurs observations. Cette initiative est accompagnée par une vingtaine de permanences des commissaires enquêteurs. » a-t-il ajouté Dominique Santoni.

Ecrit par le 3 juillet 2026

« Un projet adapté au territoire. »

Laure Galpin, directrice du Parc

Cette enquête constitue un point de passage important comme l'a affirmé la présidente du Département de Vaucluse « en 2024, nous aurons deux temps forts avec cette fameuse enquête publique et puis on aura le troisième et dernier vote du comité syndical sur ce projet de charte qui aura lieu en septembre ».

Le nouveau texte qui définira les grandes lignes du projet territorial global pour le Parc naturel régional du Luberon a été conçu avec une anticipation des problématiques à venir sur le plan environnementales et sociétales pour garantir des solutions, des ressources, des patrimoines mais aussi des outils aux générations futures « il s'agissait avec cette nouvelle charte d'unir les collectivités territoriales dans un projet adapté au territoire et d'établir un projet qui permet de valoriser les ressources naturelles, le patrimoine culturel et sur sa préservation » confirme Laure Galpin, la directrice du Parc.



Le Parc s'étend sur 78 communes, dont 52 en Vaucluse.

Des thématiques et une réflexion d'avenir

La prise en compte du territoire, de ses acteurs et de ses spécificités a été crucial et a permis de dégager

Ecrit par le 3 juillet 2026

les enjeux principaux qu'il fallait traiter en priorité mais pas seulement « on a dégagé deux grands enjeux phares au sujet du changement climatique et de la perte de la biodiversité mais à l'intérieur on décline aussi tout un tas d'enjeux un peu plus spécifiques au territoire sur la préservation et la ressource en eau ainsi que la fréquentation des espaces naturels » a tenu à souligner Laure Galpin.

« Protéger et valoriser les patrimoines naturels avec la participation des communes. »

4 thématiques principales sont évoquées avec la révision de cette charte pour garantir un avenir durable à cette zone si fragile. La première est centrée sur la protection des paysages et la transmission des patrimoines, la seconde est volonté absolue de développer et aménager le territoire, la troisième est axée sur les synergies entre l'environnement et le développement économique « c'est une vraie démarche collective qui permet de travailler avec les communes et qui permet de connaître, de protéger et de valoriser les patrimoines naturels avec la participation des communes, des habitants et parfois selon les actions des scolaires. » précise Gilles Ripert.

Plusieurs projets seront ainsi menés en 2024 en lien avec ces grandes orientations de travail avec des spécificités sur certains sujets comme les atlas de la biodiversité et de la géodiversité communale « En 2024, on aura cinq nouvelles communes nouvelles sur lesquelles on va travailler qui sont Auribeau, Lauris, Puget, Viens et Voix, ce qui permettra d'enrichir toutes les données avec de la faune, de la flore, des zones humides, des habitants et de la géologie. C'est quelque chose de très désertifié qui offre la possibilité d'enrichir la connaissance qu'on a sur le territoire et de la mettre à disposition des communes » rajoute Dominique Santoni.

Un débardage de chevaux en guise de commencement

Un évènement a d'ailleurs déjà eu lieu dans cette optique de préserver la géodiversité et la biodiversité. Le jeudi 11 avril 2024, un débardage au cheval a eu lieu dans l'espace naturel de la Tulière, dans la commune de [Saint-Saturnin-lès-Apt.](#) Une opération de coupe de pins exemplaire, alliant respect de l'environnement et préservation de la nature. Il s'agit d'une coupe de pins dans un milieu de garrigue sur marnes, qui est en train d'être recouvert par les arbres. Elle a permis également de conserver la visibilité des marnes, qui constituent un élément de patrimoine géologique de grande valeur scientifique.

Dans le cadre de cette opération, l'utilisation du débardage au cheval, effectué par Provence [Hipposervices](#) pour l'évacuation du bois a apporté une approche respectueuse de l'équilibre naturel du site. Cette méthode traditionnelle préserve ainsi le sol, la faune et la flore locales. Puis le bois sera en majorité valorisé localement par la fabrication de cartons.

Une révision avec des défis et des changements concrets

Ce projet de charte devra remplir la lourde mission d'assurer une transmission d'un territoire préservé, habité et dynamique tout assurant des transitions favorables à la bonne santé et au bien-être du territoire du Luberon et de ses habitants. C'est pour cela que 6 défis concrets ont été prédéfinis pour relever les missions collectives qui sont à venir :

Ecrit par le 3 juillet 2026

- Défi 1 : fédérer les femmes et les hommes autour du territoire.
- Défi 2 : Organiser le territoire pour faire des singularités du parc, un atout.
- Défi 3 : Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant.
- Défi 4 : Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux.
- Défi 5 : Généraliser les modes de vie résilients pour favoriser un meilleur écosystème.
- Défi 6 : Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire.

Mais concrètement comment cette révision de charte s'est adaptée à tous ces changements intervenus sur le Parc naturel régional du Luberon ? Il y aura par exemple un accent particulier qui sera mis sur le plan de la préservation de l'eau ou de l'énergie (en raison du contexte climatique) ainsi que sur le plan de la souveraineté alimentaire.

47 mesures de la charte #2040 sont adossées à plusieurs objectifs de développement durable notamment des objectifs adoptés en 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations unies qui constituent « l'agenda 2030 ». Un programme universel pour le développement durable que tous les pays devront mettre en œuvre et qui sera intégré au sein du nouveau texte mis en place « c'est une belle réponse locale aux enjeux globaux » tient à souligner Laure Galpin, directrice du parc.



Dans le cadre de l'opération 'Objectif zéro déchet plastique dans le Luberon', le Parc naturel régional du Luberon a organisé une grande opération d'enlèvement d'anciens plastiques agricoles présents sur les berges de la rivière Calavon-Coulon dans le secteur de Goult, fin mars-début avril. En tout, 75 tonnes de plastiques agricoles ont pu être récupéré.

Un nouveau plan du parc sera également proposé au sein de cette charte qui donnera une vocation préférentielle au foncier et une déclinaison par thématiques afin d'apporter plus de clarté aux visiteurs.

Ecrit par le 3 juillet 2026

Un moyen également de les orienter selon les thématiques d'enjeux écologiques, paysages, ressource en eau, zones protégées etc.

Continuer à former les citoyens de demain

Enfin, une approche paysagère ambitieuse est souhaitée avec la révision de cette charte. Cela se traduira par de nombreux travaux de rénovation engagés sur des sites historiques comme le [château de l'environnement de Buoux](#) « On va restaurer les jardins, on va travailler sur le pastoralisme, sur les cultures car ce lieu historique a une vocation importante pour nous qui est l'éducation à l'environnement et on peut y accueillir des groupes scolaires à l'année et les sensibiliser sur cet enjeu d'avenir. On investit plus de 9 millions d'euros dessus avec l'aide de la Région et on espère une fin de travaux pour fin 2026, début 2027 afin de continuer sur ce site à former les citoyens de demain. C'est un projet de développement durable » conclut Dominique Santoni, présidente du Département de Vaucluse.